

MAIRIE D'ECOYEUX
REUNION DU CONSEIL
SEANCE DU 13 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize février à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune d'ECOYEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GILLARD.

Date de convocation du conseil : 07/02/2024

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14

Présents : Mmes LAFAYE, CHASSELOUP, DELCROIX, LACROIX, BARBRAUD, VETELET

MM. GILLARD, LAROCHE, LIGNÉ, CAILLAULT, OUZEAU

Absents excusés : Mme COSSON pouvoir à Mme LAFAYE
M RAGONNAUD pouvoir à Mme BARBRAUD
Mme LE ROUX pouvoir à M LIGNÉ
M. BAIOLA.

Mme Sandrine CHASSELOUP a été élue secrétaire.

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé

- Modification du Tableau des Effectifs (202402D001)

Monsieur le Maire informe que deux agents actuellement contractuels seront mis en stage au 1^{er} mars 2024 pour intégrer la fonction publique territoriale. Préalablement à la mise en stage, il convient de préciser sur le Tableau des effectifs les postes non pourvus.

Monsieur le Maire propose le Tableau des effectifs suivant :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs		
- Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} cl	1 poste à 34h	
- Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} cl	1 poste à 15h	
Cadre d'emplois des Agents de Maitrise		
- Agent de Maitrise Principal 2 ^{ème} Classe	1 poste à 35h	
Cadre d'emplois des Adjoints Techniques		
- Adjoint Technique principal 2 ^{ème} cl	1 poste à 35h	
- Adjoint Technique	1 poste à 5h	
- Adjoint Technique	4 postes à 35h	2 pourvus et 2 à pourvoir
Cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux		
- Rédacteur Principal 1 ^{ère} Cl	1 poste à 35h	

Après délibération, à l'unanimité, le conseil décide de valider le tableau des effectifs

- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente Maritime (202402D002)

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

- **Vu** le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : La commune charge le centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **Agents affiliés à la CNRACL** : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité-Paternité- Adoption
- **Agents non affiliés à la CNRACL** : Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité- Adoption, Maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans à effet du 1er janvier 2025

Régime du contrat : capitalisation

- Formation d'un agent du service technique (202402D003)

Le Maire informe qu'un agent, dans le cadre de son compte personnel de formation, a demandé à passer le permis C. Le coût de la formation est de 2 200€TTC comprenant la préparation à l'examen du code et à l'examen du permis C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de la Société Cyril Auto-Moto,
- D'inscrire les crédits correspondants au BP 2024.

- Animation estivale 2024 (202402D004)

Monsieur le Maire informe que Saintes Grandes Rives, l'Agglo a mis en place des subventions pour les animations touristiques à rayonnement intercommunal contribuant à l'attractivité et au développement touristique.

L'objectif est de favoriser le dynamisme et l'attractivité territoriale et touristique de l'agglomération de Saintes en soutenant des animations touristiques d'envergure.

Le projet de la commune du 12 juillet rentre dans le cadre de ce dispositif. Aussi Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement de l'opération.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 13 250€ avec un reste à charge pour la commune de 7550€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De valider les devis présentés,
- De valider le plan de financement proposé,
- D'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès du Département et de Saintes Grandes Rives,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs au projet.

- Réfection des murs et des piliers rue de la République en face de la Mairie (202402D005)

Monsieur le Maire informe que les murs du terrain en face de l'entrée de la cour d'honneur et appartenant à la commune sont fragilisés.

En effet suite à l'achat de ce terrain par la commune, il a été opéré un nettoyage de cette parcelle dont la végétation dépassait les murs pour retomber sur la route.

Lors de ce nettoyage, il a été constaté que le couronnement en tuile des murs était soit fortement dégradé, soit absent.

L'action du ruissellement des eaux de pluie sur ces murs en terre et pierres a provoqué une instabilité de l'ensemble, aussi il convient de procéder à la dépose de ce dernier pour le reconstruire dans les règles de l'art avec toutes les garanties de stabilité.

A cet effet Monsieur le Maire présente un devis du SAS de 10 032.50€HT.

Monsieur le Maire explique que le SAS propose des prestations incluses dans le partenariat avec Saintes Grandes Rives l'Agglo mais aussi des prestations comme les artisans à destination du public et des collectivités.

Monsieur le Maire informe qu'une subvention est mobilisable auprès du Conseil Départemental

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De valider le devis présenté,
- De valider le plan de financement proposé,
- D'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs au projet.

Compte-rendu

Le Maire, Pascal GILLARD, débute son intervention en informant d'une rencontre le 20 février avec les sénateurs du secteur. Le Maire invite ses adjoints et la conseillère déléguée à cette rencontre.

Le 19 mars prochain, les Services de l'urbanisme de Saintes Grandes Rives viendront en mairie faire une pré-présentation du retour d'expérience des ateliers du PADD. Monsieur le Maire, Mesdames LAFAYE et CHASSELOUP ainsi que le service administratif sont conviés à cet événement.

Monsieur le Maire fait un point sur la police municipale partagée à la demande de M. LAROCHE.

Monsieur le Maire informe que le projet est mis en sommeil pour l'instant car des communes participantes se sont retirées.

Le deuxième Adjoint, Olivier LAROCHE, informe que les chantiers sur la commune se poursuivent. La rue des écureuils est terminée ainsi que la pose du panneau d'affichage devant l'Église

Le quatrième Adjoint, Mickael LIGNÉ, informe que le dossier Terra Aventura sera présenté pour validation à la région Nouvelle Aquitaine le 15 février.

Le colis des aînés a été très apprécié par les bénéficiaires, un sondage sera réalisé durant le dernier trimestre pour connaître le lieu de la sortie sénior.

Bien que l'association « Ecoyoung » soit en sommeil, un tournoi entre citystade sera organisé par le Service Jeunesse de Saintes Grandes Rives le 1^{er} mai 2024.

Les dossiers de demande de subventions ont été reçus en Mairie, une étude de ces derniers est en cours pour validation par la commission budget avant le vote du conseil municipal.

La Conseillère Déléguée, Sandrine CHASSELOUP, remercie les personnes qui ont participé à la plantation des haies. La conseillère informe qu'elle prospectera prochainement pour la création d'un parcours de santé en bordure du cheminement doux.

Le Conseiller Municipal, Pascal CAILLAULT, rappelle la discussion du conseil de janvier 2024 concernant le problème des poubelles et informe qu'une plateforme a été créée coté Ecoyeux pour traiter les poubelles de Saint Hilaire.

Il souhaite également connaître l'avancement du dossier sur les chemins de randonnées. A cette question Monsieur le Maire lui répond que l' élu en charge de ce dossier a été indisponible pendant une longue période ce qui a eu pour effet de ralentir le projet. La situation est rentrée dans l'ordre, les services vont pouvoir de nouveau faire avancer le dossier

Séance levée à 20 heures 15